



LE 5 DÉCEMBRE,

Toutes et tous mobilisé.e.s !

La contre-réforme des retraites fait aussi insulte aux salarié.e.s qualifié.e.s de la santé et de l'action sociale.

Macron et son Haut-commissaire aux retraites Delevoye essaient de noyer le débat sur les retraites par des discours techniques qui masquent le grand recul social. La réalité est qu'ils veulent passer en force pour repousser l'âge moyen de départ au-delà de 64 ans et faire baisser de 20 % à 30 % le montant de la pension rapporté au dernier salaire. La justice sociale pour Macron, c'est la régression sociale assurée pour tous les ICT de la santé et de l'action sociale.

Reconnaître la pénibilité de nos métiers

Macron n'aime pas qu'on parle de « pénibilité » du travail. Et pour cause, sa contre-réforme entend donner le coup de grâce à la catégorie active qui permet à certain.e.s professionnel.le.s particulièrement exposé.e.s de partir en retraite à 57 ans. C'est loin d'être un privilège, mais le gouvernement refuse de le reconnaître et ignore les horaires atypiques, le travail de nuit, les week-ends, les rappels incessants sur les temps de repos, ou le niveau d'exposition aux risques professionnels qui usent les organismes. L'espérance de vie en bonne santé pour les femmes et les hommes est comprise entre 62 et 65 ans, mais elle diminue tout particulièrement pour les femmes. Ne serait-il pas logique de partir plus tôt en retraite. Non seulement le départ anticipé en retraite devrait être maintenu mais il devrait aussi être étendu aux salarié.e.s du secteur privé qui connaissent des conditions de travail tout aussi dures.

AVEC MACRON,

Bien que Macron essaie de faire croire que seules les nouvelles générations seront impactées par sa réforme, il n'apporte aucune garantie à personne. Les retraité.e.s actuel.le.s ne sont pas à l'abri. Ils/elles sont déjà victimes de la lente érosion de leur pension qui évolue moins vite que les salaires. Macron veut graver dans le marbre ce décrochage. La réforme n'exclue pas non plus les baisses pures et simples du niveau des pensions! LA RETRAITE PAR POINT CE N'EST NI POUR NOUS, NI POUR NOS ENFANTS !

À TOUS LES COUPS ON PERD.

Payer nos qualifications

Les années d'austérité sont synonymes de sous-emploi, mais aussi d'une non-reconnaissance « chronique » des qualifications pour les salarié.e.s de notre champ. Symptomatique, les infirmières sont parmi les plus mal payées des pays de l'OCDE. Ce tassement généralisé des salaires se répercute mécaniquement sur le niveau des pensions. Se battre pour les salaires, c'est se battre pour le niveau des futures pensions. L'équilibre financier des retraites serait largement assuré si les qualifications étaient justement rémunérées, si le point d'indice était dégelé.

Assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

De même, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation des filières à prédominance féminine, permettraient d'assurer la pérennité des régimes des retraites par un accroissement immédiat des cotisations. Sur l'ensemble des régimes, l'égalité femmes-hommes permettrait 6,5 milliards de recettes supplémentaires.

RETRAITE DE MACRON :

Avec le système par points, tous les aléas de carrière sont pris en compte dans le calcul des droits à pensions et font baisser les points accumulés. Le calcul de la retraite sur toutes les années d'activité intègre des périodes de moindre cotisation (début de carrière, accidents de la vie...) qui vont faire baisser le montant des retraites de 20 % à 30 % (suivant les cas) comparé au dernier revenu d'activité. Les solidarités ne sont plus incluses dans les cotisations mais relèveront de maigres compensations de l'État par l'impôt.

MARCHE ET CRÈVE !

Intégrer les années d'études dans le calcul des droits à retraite

A l'heure où l'accès à un premier emploi stable est de plus en plus tardif, la reconnaissance de la durée des années d'études dans les droits à retraite est un enjeu de justice sociale. Alors que les qualifications exigées à l'embauche sont de plus en plus longues à acquérir, il serait équitable que le temps de formation initiale fasse partie intégrante du décompte de carrière.

Les personnels dans notre champ font de longues années d'études (de 2 à 10 ans).

Pour l'UFMICT-CGT, la justice sociale, implique le paiement des qualifications, le rattrapage salarial permettant une

égalité salariale entre les femmes et les hommes, la prise en compte des années d'études dans les cotisations, le maintien et le développement des régimes par par répartition.

**INFIRMIÈRES, PARAMÉDICAUX,
RÉÉDUCATEURS,
PERSONNELS MÉDICO-TECHNIQUES,
PERSONNELS ADMINISTRATIFS,
MÉDECINS, SAGES-FEMMES,
INGÉNIEURS, CADRES,
PSYCHOLOGUES,
DONNONS DE LA VOIX**

LE 5 DÉCEMBRE 2019

**POUR LE MAINTIEN
DE NOS CAISSES DE RETRAITE**

**LA RETRAITE MACRON
EST EN MARCHÉ ARRIÈRE**

RETRAITE À POINTS

Le système par point est une technique comptable qui permet d'adapter le montant des retraites aux aléas de la conjoncture. En clair, c'est un outil pour faire supporter le risque des crises économiques aux retraité.e.s en rendant leur retraite ajustable en fonction de la conjoncture. Avec Macron, on sait ce qu'on va devoir payer, mais on ne sait pas combien on aura, une fois en retraite. Aucune garantie sur le maintien du niveau de vie.

= MONNAIE DE SINGE !

LE 5 DÉCEMBRE,

Toutes et tous mobilisé.e.s !



Infos/contacts/rassemblement :



UFMICT CGT - Pour nous contacter : ufmict@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 57